



FLASH INFO

CNCFS : Premières moissons pour la chasse

Le CNCFS s'est réuni hier 6 juillet.

A l'ordre du jour :

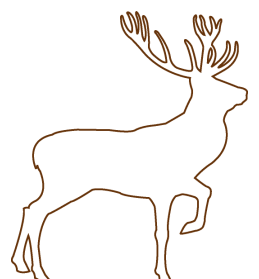
- **Les dates d'ouverture du gibier d'eau sur les étangs intérieurs.**

Les dossiers du GEOC doivent permettre la prise d'arrêtés plus favorables pour des communes de l'Ain (Dombes), de la Loire (Forez) et, dans une moindre mesure, de l'Indre (Brenne). Sous réserve d'éléments techniques supplémentaires, quelques communes du Littoral Gardois et Girondin pourraient aussi bénéficier d'une ouverture avancée.

L'ouverture spécifique dans l'Hérault serait reconduite dans les mêmes conditions que l'an passé.

Le ministère et, a fortiori, les protecteurs, n'ont pas souhaité, comme l'avait demandé les FDC côtières, relayées par la FNC, remettre en cause les dates générales d'ouverture du gibier d'eau à l'intérieur des terres ou les moratoires, en s'en tenant strictement aux accords conclus lors des Tables rondes « Chasse » de 2008.

- L'emploi de la **chevrotine** pour le tir du sanglier **dans les Landes** serait reconduit à l'identique pour une année.
- Le projet d'arrêté visant à instituer un **âge minimum (15-16 ans) pour l'agrément de piégeur** est repoussé à un prochain CNCFS (et sera débattu à l'occasion du prochain Conseil de la FNC). A noter que les textes relatifs au piégeage n'ont toujours pas été soumis à l'avis du Conseil d'Etat.
- La **Bernache du Canada** serait classée « gibier » dès cette saison. Etudes complémentaires en cours pour l'Ouette d'Egypte.



Enfin il a été indiqué que les analyses fournies par le G.E.O.C. permettraient, dès cette année, de retarder dans la Région Nord-Ouest la date de fermeture du pigeon ramier, comme de nombreuses fédérations le souhaitaient.